



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Les ASSISTANTES FAMILIALES du Département **EN GRÈVE** et **MOBILISATION** le 23 mars pour défendre une véritable reconnaissance de leur profession !

Les assistantes familiales et assistants familiaux du Département réunis en Assemblée Générale le 6 mars 2023 ont décidé à l'unanimité de déposer un préavis de grève après des mois de négociations improductives, l'absence de Comité de concertation depuis un an et un désintérêt marqué pour la cause des ASFAMS....

Le préavis porte sur :

- ▶ Les difficultés qui perdurent depuis plusieurs années avec le Service de l'Accueil Familial
- ▶ Les difficultés au niveau des délais de remboursement des frais professionnels et liés à la prise en charge de l'enfant
- ▶ L'obtention de tarifs équivalents au coefficient CAF pour les séjours de loisirs des enfants confiés
- ▶ L'application et le respect des contrats d'accueil signés dans le respect de la loi
- ▶ Le non-respect de la loi de février 2022 concernant le maintien ou l'attribution d'une indemnité pour places disponibles
- ▶ L'inacceptable subsistance de différences de traitement d'un Pôle-enfance à un autre : l'harmonisation des pratiques
- ▶ La mise en œuvre d'une compensation financière dans le cadre des dispositions Ségur. Réévaluation des rémunérations à hauteur de 10 %.
- ▶ La revalorisation de la prime d'entretien qui tienne compte de l'inflation
- ▶ Le maintien de l'allocation d'entretien en cas d'hospitalisation des enfants
- ▶ En cas de congés de l'ASFAMS – lorsque l'enfant reste à domicile.
- ▶ Le traitement respectueux des professionnelles qui font l'objet d'une information préoccupante et si le contexte le permet une fois les soupçons levés
- ▶ La mise en fonction concrète de l'adresse mail professionnelle et l'accès aux informations de l'intranet
- ▶ La prise en compte de l'ASFAM en tant que professionnelle de l'ASE lors d'un placement afin d'appréhender ensemble l'histoire familiale de l'enfant confié
- ▶ La mise en place d'une procédure facilitant l'accès aux papiers d'identité des enfants.

Au-delà des points annoncés dans le préavis, la section syndicale des assistants et assistantes familiales de la CGT demande à être reçue par Madame la Présidente, persuadée qu'elle saura entendre la colère des professionnels qui patientent depuis des mois et aujourd'hui disent **STOP !**

WWW.CGT-CD13.ORG